

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNAN
DU 25 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Christine Favier, Maire.

Présents :

Christine Favier (Maire), Patrick Riolino (1^{er} Adjoint), Jacques Pineau (2^{ème} adjoint), J.Michel Doux, J.Noël Guéneau, et Anne Irwin donne et Faustino Zanfoni,

Excusé :

Absent : Nikola Mitic

Secrétaire de réunion : RIOLINO Patrick

Approuve la séance précédente

Séance ouverte à 14h :

Ordre du jour :

- Indemnité de conseil : Percepteur
- Adhésion au Service Santé Sécurité au Travail
- Attribution DCE 2019
- Travaux : devis de l'entreprise Chanteux et M Perreau
- Questions Diverses

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du trésorier Monsieur CAVOY Christophe pour les indemnités de conseil.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'accorder l'indemnité de conseil d'un montant brut de 141.77 €.
- Autorise le Maire à signer les documents concernant cette décision.

PORTANT ADHESION AU POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de gestion de la Nièvre a mis en place un pôle santé sécurité au travail regroupant un service de médecine préventive,

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre préventive.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'accepter l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé sécurité au travail
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.
- Autorise le Maire à signer les documents concernant cette décision.

DCE 2019 NOTIFICATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la notification d'attribution de subvention par le Conseil départemental du 3 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'attribuer la somme de 3 400 € pour les travaux voiries concernant la restauration du mur de la Salle des Fêtes

- Autorise le Maire à signer les documents concernant cette décision.

TRAVAUX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Matias Chanteux pour la fabrication d'une arche en fer forgé pour la cloche. Le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser le devis pour un montant de 1735 TTC.

Le Maire informe également d'un devis pour dégager les fils de téléphone pour la fibre de l'entreprise Perreau Thibault. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis d'un montant de 720 € TTC et autorise le Maire a signé le devis de M. Perreau.

QUESTIONS DIVERSES

Les prochaines élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

La séance est levée à 14h30.

